

**TALENCE**

**Aménagement paysager du parc Triaire**

**Modalités de versement du fonds de concours  
CONVENTION**

Entre :

**La commune de Talence**, dont le siège est situé rue du Professeur Arnozan, 33400 Talence représentée par M. Alain CAZABONNE, maire dument habilité aux fins des présentes par délibération de son Conseil municipal en date du 9 septembre 2013.

Ci-après dénommée « la Commune »

Et :

**La Communauté urbaine de Bordeaux**, dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par son président, M. Alain JUPPÉ, dument habilité aux fins des présentes, en vertu de la délibération n° 2014/0411 du Conseil de communauté en date du 11 juillet 2014,

Ci-après dénommée « la Communauté »

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

Dans le cadre de l'opération « Coulée verte dans les quartiers Nord », la commune de Talence s'est engagée à procéder aux aménagements paysagers et à la mise en valeur des espaces naturels.

Les deux parcelles ici concernées par le projet sont situées rue Armand Leroi cadastrées AO 598 et AO 593.

**Ceci étant exposé, les parties signataires conviennent des engagements suivants :**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de versement d'une subvention de la Communauté au financement de l'Aménagement paysager du parc Triaire à Talence.

### **ARTICLE 2 – MONTANT DU FONDS DE CONCOURS**

Conformément au code général des Collectivités territoriales, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 75 000 € correspondant à 49,21 % du montant de l'opération estimée à 152 418 € H.T.

**2.1 Le plan prévisionnel de financement se présente comme suit :**

| <b>BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.)</b> |         |                                |         |
|-------------------------------------|---------|--------------------------------|---------|
| DÉPENSES                            | Montant | RECETTES                       | Montant |
| Travaux                             | 80 576  | Communauté urbaine de Bordeaux | 75 000  |
|                                     |         | Commune de Talence             | 77 418  |
| Total Dépenses                      | 152 418 | Total Recettes                 | 152 418 |

## **2.2 Participation communautaire**

Cette demande de fonds de concours fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière des Projets Nature validé par la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011.

Elle est inscrite au contrat de co-développement 2012-2014 conclu entre la Commune et la Communauté dans la fiche action n° 18 "Coulée verte dans les quartiers nord (le long de la voie ferrée)".

En application de l'article L5215-26 du C.G.C.T. al. 2 : "Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

Le montant global des travaux s'élève à 152 418 € H.T. Ainsi, la participation communautaire sera de 75 000 €.

La participation communautaire ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Par contre, elle sera ajustée au prorata si la dépense définitive est inférieure au montant prévisionnel des travaux.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PAIEMENT**

La Communauté se libérera de son fonds de concours à l'Aménagement paysager du parc Triaire à Talence de la façon suivante :

- ▲ un premier acompte de 80 % soit la somme de 60 000 € à la signature de la présente convention et sur présentation de l'ordre de service de commencement des travaux ;
- ▲ le solde de 20 %, soit la somme de 15 000 € après une visite de fin chantier et sur production des pièces indiquées ci-dessous :

- une attestation de fin des travaux,
- du récapitulatif des factures acquittées visé par le comptable public,
- du bilan financier définitif de l'opération, certifié exact par le maire, à comparer au plan prévisionnel de financement précisé à l'article 2.1, accompagné de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté et le budget définitif (voir l'annexe 1 « Comparatif budget prévisionnel/ budget définitif »),
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...) s'il y a lieu,
- des copies des dossiers d'études et des documents de communication produits par La Commune faisant apparaître le logo de La Cub.

Si le montant final des dépenses s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la participation communautaire serait recalculée au prorata des dépenses réellement engagées et justifiées.

#### **ARTICLE 4 - CONDITIONS DE RÉSILIATION ET DURÉE DE LA CONVENTION**

Les pièces justificatives exigées à l'article 3 pour le versement du fonds de concours devront être produites dans un délai maximum de six mois à compter de la date de réception des travaux.

À défaut, la Commune sera réputée renoncer à percevoir le fonds de concours communautaire.

La présente convention prendra fin dès que les pièces demandées à l'article 3 auront été produites.

#### **ARTICLE 5 - CLAUSE DE PUBLICITÉ**

Le soutien apporté par la Communauté devra être mentionné sur les documents destinés au public.

#### **ARTICLE 6 - LITIGES**

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le ....., en deux exemplaires,

pour la Commune,  
le Maire

pour la Communauté,  
le Président

Alain CAZABONNE

Alain JUPPÉ

## ANNEXE 1 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif

|                           | Budget prévisionnel | Budget définitif | Ecart (en € et %) | Commentaires |
|---------------------------|---------------------|------------------|-------------------|--------------|
| <b>DEPENSES</b>           |                     |                  |                   |              |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b> |                     |                  |                   |              |
| <b>RECETTES</b>           |                     |                  |                   |              |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b> |                     |                  |                   |              |
| <b>SOLDE</b>              |                     |                  |                   |              |